

Yvonand, le 9 décembre 2024



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU N° 20

Présidence : M. Florian Breguet

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

prenant en compte les articles 37 à 48 du règlement du Conseil communal d'Yvonand de mai 2014 ;

valide les commissionnaires suivants pour les préavis 2024/16 (Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment de l'administration communale « Temple 8 ») et 2024/19 (Réalisation d'une 2^e phase de travaux visant la mise en conformité AEA1 du bâtiment « Ancienne Grande-Salle »), présidés par le premier membre du PLR :

PS	1 ^{er} membre	Myriam Omenetto
	2 ^{ème} membre	Aline Wenk
	3 ^{ème} membre	Nicolas Liechti
PLR	suppléant	Aimé Guex
	1 ^{er} membre	Nicole Bachmann
	2 ^{ème} membre	Sandra Walroff
UDC	suppléant	Julien De Icco
	1 ^{er} membre	Thierry Steiner
	2 ^{ème} membre	Sébastien Gerber
	suppléant	Bernadette Steiner

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier